



DECLARATION LIMINAIRE CTL DU 4/04/2017

La Direction a mis à l'ordre du jour du présent CTL la fusion de Résidences d'Affectation Nationale (RAN) :

- Fusion de la RAN de FORBACH avec la RAN de SAINT AVOLD ;
- Suppression de la RAN de CHATEAU-SALINS avec répartition de ses services entre les RAN de METZ, SARREBOURG, et SAINT-AVOLD.

Soit le passage de 8 à 6 RAN en Moselle.

Ce projet de fusion des RAN est un pas de plus dans la mise en cause du droit du fonctionnaire à choisir son affectation, pour aller vers une mobilité forcée.

En clair, pour la Direction : il s'agit d'accroître les possibilités de placer, voire déplacer les collègues en fonction des besoins de l'administration et au mépris du choix des agents alors que c'est l'administration qui organise les suppressions et les vacances d'emplois massives. Une affectation ALD à la RAN couvrira un périmètre élargi.

L'affectation précise est renvoyée au niveau local où l'administration n'a de cesse de contourner les règles en vigueur.

La fusion des RAN entraîne des inconvénients majeurs : précarité de l'affectation, éloignement du lieu de travail, risques routiers et impacts directs sur la vie personnelle des agents et de leurs familles (coût financier, organisation familiale, fatigue...). La géographie si particulière de la Moselle et le réseau routier et ferroviaire très inégal, n'ont visiblement pas été intégrés dans la réflexion.

En cherchant à contourner les droits et garanties nationales des agents notamment en cas de suppression d'emploi et de restructuration, par l'élargissement de la géographie des RAN, la Direction dévoile son intention d'engager un vaste plan de restructurations et de fusions dans le département. Ce sont des SIE, des SIP, des trésoreries voire des sites entiers qui sont menacés de disparition.

Avec la fusion des RAN, la Direction va régler à bon compte les vacances d'emplois sur des résidences peu demandées. Par exemple, demander la RAN de METZ c'est risquer d'être affecté à CHATEAU-SALINS.

Les organisations syndicales réaffirment leur revendication d'affectation la plus fine possible pour les agents et voteront contre le projet proposé.

L'autre point de l'ordre du jour soumis au vote concerne le nouveau règlement intérieur du CTL.

Dans sa course folle visant à la destruction de la DGFIP, le Directeur général a désormais choisi de s'attaquer au dialogue social en diminuant les moyens des représentants des personnels dans les CT locaux et les CAP locales.

L'objectif du Directeur général est de remettre en cause les droits des agents eux-mêmes!

Avec cette dégradation délibérée du dialogue social, ce sont d'énormes difficultés pour les représentants à défendre les missions, les conditions de travail, mais aussi les droits à mutation, à l'avancement, au recours contre l'évaluation...

A la DDFIP MOSELLE, les agents ont voté à 87 % lors des dernières élections professionnelles pour que leurs droits soient défendus et leurs revendications portées.

Les organisations syndicales voteront donc contre ce nouveau règlement intérieur.

Pour ces motifs, les organisations syndicales ont boycotté de manière unanime la première convocation du CTL en date du 23/03/2017.